## Bureau du 26 avril 2004

## Décision n° B-2004-2185

commune (s): Saint Romain au Mont d'Or

objet : Cession, aux époux de Simao Rossas, d'une parcelle de terrain nu située rue de la Bessée

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Service de l'action foncière et immobilière - Subdivision nord

## Le Bureau,

Vu le projet de décision du 15 avril 2004, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

La Communauté urbaine se propose de céder une parcelle de terrain nu située rue de la Bessée à Saint Romain au Mont d'Or. Il s'agit d'une parcelle de terrain à détacher de la parcelle cadastrée sous le numéro 208 de la section AC, d'une superficie de 8,50 mètres carrés environ.

Cette parcelle se situe dans le périmètre de la zone d'aménagement concerté du Nouveau Bourg et constitue un délaissé de terrain après la réalisation des ouvrages de la première phase. Les époux de Simao Rossas, riverains, se proposent de l'acquérir afin de l'incorporer à leur fonds contigu.

Aussi la Communauté urbaine consentirait-elle à leur céder ladite parcelle au prix de 15 € le mètre carré soit environ 127,50 € hors droits, conforme à l'estimation des services fiscaux ;

Vu ledit compromis;

Vu la délibération du Conseil n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003 ;

## DECIDE

- 1° Approuve le compromis qui lui est soumis et concernant la cession d'une parcelle de terrain nu située rue de la Bessée à Saint Romain au Mont d'Or au profit des époux de Simao Rossas.
- 2° Autorise monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.
- 3° Cette cession fera l'objet des mouvements comptables suivants :
- produit de la cession : 127,50 €en recettes compte 775 100 fonction 824,
- sortie du bien du patrimoine communautaire : 152,24 € en dépenses compte 675 100 fonction 824 et en recettes compte 211 800 fonction 824,
- moins-value réalisée sur la vente du bien : 24,74 € en dépenses compte 776 100 fonction 01 et en recettes compte 190 100 fonction 824.

Et ont signé les membres présents, pour extrait conforme, le président, pour le président, 2 B-2004-2185